Gustave Wattine exécutent à merveille ce difficile exercice.

Enfin, une pantomime fort amusante — *Pierrot réfractaire* — clot la soirée. Il y a là une voiture truquée qui donne lieu aux jeux de scènes les plus comiques.

A la fin de cette pantomime, un break chargé de fleurs a fait le tour de la piste. MM. Gustave Wattine, Léon Dillies et Georges Willaert, qui s'y trouvaient, ont lancé des fleurs à profusion dans toutes les parties de la salle.

Le président du comité a annoncé au public qu'une seconde représentation — celle-ci à prix réduits — serait donnée lundi. Cette annonce a été accueillie par de nombreux applaudissements.

George Douëssant.

Commissions municipales. — Les 1re, 2e, 3e et 8e commissions se réuniront, lundi 23 janvier, à cinq heures et demie du soir, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour suivant :

2° Rue de Mons; Cession de terrain à la voie publique. — 2° Urinoirs publics ; Proposition de M. Poulain. — 3° Réceptions définitives de diverses entreprises. — 4° Ecole maternelle de la rue des Anges Construction d'un portique abri. — 5. Ecole de natation ; Acquisitions diverses. — 6° Octroi ; Projet de déplacement du bureau de la rue de Lille.

7° Ecole de la rue de l'Hommelet ; construction d'une maison d'habitation pour la directrice. — 8° Eglise du Saint-Sépulcre ; achèvement. — 9° Institut Turgot ; appropriations. — 10° Condition publique ; exhaussement d'un mur de clôture et pose de grillages.

Patentes. — La matrice des patentes de 1888 pour le canton Est, C.F.D.E., est déposée à la Mairie. Pendant dix jours, à partir du 21 janvier, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Poids et mesures. — Le rôle des rétributions à percevoir pour la vérification des poids et mesures pour l'année 1888 est mis en recouvrement à partir du 22 janvier, d'après un avis municipal.

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.

Tentative de meurtre. — La commune de Croix vient d'être le théâtre d'une tentative de meurtre, qui y a produit une certaine émotion. Voici comment les faits se sont passés :

Un jeune ouvrier apprêteur de la maison Motte et Meillassoux du nom de J.-B. Romond, courtisait depuis quelque temps une ouvrière de la filature Cavrois-Mahieu, Marie Bonte, qui habite Croix, rue Saint-Nicolas.

Il y a environ un mois, la jeune fille, pour des motifs qu'il ne nous appartient pas de rechercher, voulut rompre cette liaison.

Vendredi soir, tandis que l'ouvrière sortait de son atelier, elle aperçut Romond qui l'attendait, pour la reconduire chez elle.

Il l'accompagna donc, et, arrivé à Croix, voulut pénétrer dans la maison : la jeune fille cria ; sa tante, Mlle Bonte, accourut et interdit à Romond l'entrée de sa maison.

Alors Romond sortit précipitamment de sa poche un revolver qu'il dirigea sur la tante de son amie.

Il tira, mais la balle mal dirigée s'abattit sur la muraille.

Romond se sauva, et la police, aussitôt prévenue, se lança sur ses traces.

Samedi vers une heure et demie, le jeune homme se présenta chez M. Cavrois-Mahieu, en proie à une grande surexcitation, puisée, il faut le dire, dans l'excès de boisson.

Il proférait des menaces contre la jeune fille; on le garda à vue dans la cour de l'usine, et on avertit l'agent Plomion, qui le mit en état d'arrestation.

Les victimes du verglas. — Il faisait samedi durant toute la matinée un tel verglas dans nos rues que les chutes ont été excessivement nombreuses.

Un ouvrier apprêteur, Pierre Maybosse, demeurant rue Pellart, estaminet du *Canard* est tombé rue de la Fosse-aux-Chênes en se rendant vers midi à son logement.

Il a été admis à l'Hôtel-Dieu, pour fracture des deux os de la jambe droite.

Maybosse a reçu les soins d'urgence du docteur L. Duriez.

Tentative de vol. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des voleurs ont tenté de s'introduire, chez M. Nuttin, marchand de légumes, rue Descrême : ils se sont d'abord appuyés sur la grande porte, puis, voyant qu'elle était fermée, ils se sont dirigés vers la porte de la boutique.

Mais à ce moment Mme Nuttin, qui avait entendu le bruit, descendit et cria de l'intérieur : Qui est là ? »

Ne recevant pas de réponse elle appela son mari, et au même instant, elle entendit les voleurs s'éloigner précipitamment.

Il était trois heures du matin.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Volonté de Dieu*, houille, venant de Beuvry; *Jeune Mélanie*, houille, id., de Denain; *Jeune Adolphe*, houille, id., de Beuvry; la *Clef d'Or*, sable, id., de Lallaing; le *Bon Père*, houille, id., de Violaines

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège Professeur : M. A. Boghin. — Cours de physique lundi 23 janvier, à 8 h. du soir. — Réfraction de la lumière. — Prismes. — Lentilles. — Dispersion et achromatisme.

Cours de chimie, jeudi 26 janvier, à 8 h. du soir. — Acide sulfhydrique. — Bisulfure d'hydrogène. — Généralités sur les carbures d'hydrogène. — Méthane. — Ethylène. — Acetylène.

TOURCOING

Un incendie, rue de Guisnes. — Dans la nuit de samedi à dimanche vers 2 h. 1/2 du matin un incendie a éclaté dans la manufacture de tapis de M. Louis Desrousseaux, rue de Guisnes.

Un voisin qui avait aperçu le feu donna immédiatement l'alarme au poste des pompiers et se mit en mesure de sauver les livres, mais l'incendie ne tarda pas à gagner le reste de l'établissement et les efforts des pompiers durent se borner à protéger les habitations voisines. Là était surtout le danger ; l'établissement en feu était contigué à la filature de M. Christory, et à des magasins de déchets de laines et de papiers. En deux heures environ tout était terminé.

Les pertes sont évaluées à 54.000 fr. dont 20000 fr. pour le bâtiment, 24 000 fr. pour les métiers et 10.000 fr. pour les marchandises. Il y a assurance à la compagnie l'*Urbaine*.

Pour les victimes de la catastrophe de Comines. — Il existe entre toutes les cités industrielles une solidarité qui s'affirme principalement dans les jours malheureux. Lors de la catastrophe qui, il y a un peu plus de deux ans, terrifia notre ville, des jeunes gens de Comines organisèrent une fête de bienfaisance en faveur des familles des victimes. Aujourd'hui, qu'un malheur du même genre a éclaté chez nos voisins, nous nous souviendrons que nous avons une dette de reconnaissance à payer, et nous tiendrons en aide, à notre tour, à ceux que ce malheur a frappés.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que *l'Harmonie Tourquennoise*, organisée cette occasion, une fête musicale à laquelle les *Cricks-Sicks*, et plusieurs artistes de talent prêteront gracieusement leur concours. Ce concert sera donné prochainement dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, mise par la municipalité à la disposition des organisateurs. Cette salle sera chauffée.

Nous indiquerons la date qui sera fixée pour le concert et nous en publierons le programme.

Nous avons la certitude que Tourcoing répondra avec sa générosité ordinaire, à cet appel fait en faveur des victimes si intéressantes du devoir professionnel, et nous félicitons vivement tous ceux qui ont pris l'initiative de cette fête de bienfaisance.

DE L'E...

S'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains, pour les fournitures de bureau et les commandes d'imprimés de tous genres : têtes de lettres, factures, mémorandums, bulletins d'envoi, mandats, circulaires, registres spéciaux, livres à souches, etc. ; programmes et affiches de concerts, avis de naissance et de mariage, lettres de convoi et d'obit donnant droit à l'insertion dans le journal.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Nous rappelons que la Société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses, dimanche 22 janvier, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel du Maisniel, rue des Jardins, 29.

La distribution des récompenses sera précédée d'une conférence sur *les Grands Réformateurs* et *l'Amour de l'Humanité*, par M. Léon Say, sénateur, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

Les portes seront ouvertes à une heure et fermées à deux heures.

Une chute mortelle. — Un affreux accident s'est produit samedi matin place du Concert.

Un ouvrier charpentier, au service de MM. Vandenem et Jacob, entrepreneurs, rue Saint-Augustin, Jean Duyschaer, était occupé à nettoyer la toiture des bâtiments de M. Desains, récemment incendiés, quand tout à coup, par suite d'un faux mouvement, le malheureux fut précipité d'une hauteur de 12 mètres sur le pavé de la Place.

On le releva mourant avec deux fractures du crâne. M. le docteur Joire, appelé en toute hâte, lui prodigua les premiers soins et le fit aussitôt transporter à l'hôpital Saint-Sauveur. Duyschaer n'y arriva pas vivant. Il était père de dix enfants, dont l'un est en ce moment sous les drapeaux en Belgique.

LAINES

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, TABLEAU SYNOPTIQUE DES FLUCTUATIONS DE COURS, EN 1887 DU PEIGNÉ ET DE LA BLOUSSE, Buenos-Ayres, et RELEVÉ DES MOUVEMENTS DES CONDITIONS PUBLIQUES des principaux centres industriels du Nord. — Prix : 0.50 c.

UN CALCUL A FAIRE

D'après son inventaire, aussi vrai qu'il est gros,
La maison Valsier frères (inventeurs du Congo),
A, de ce fin savon que chantent nos réclames,
Fabriqué l'an dernier, pour le bonheur des dames,
Cent cinquante-deux mille huit cent dix-sept kilos!
Combien cela fait-il de pains pesant cent sept [grammes?

31117d *Savonnerie du Congo, Roubaix-Paris.*

CONCERTS ET SPECTACLES

GRAND CAFÉ-CONCERT DES ARTS

DE PREMIER ORDRE

Mlle Cledi, forte chanteuse.
Mlle Clémentine, chanteuse comique.
Mlle Thérèsa, romancière.
M. Parent, comique.
Le piano sera tenu par M. Edmond. 31133d

GRAND INCENDIE A DUNKERQUE

Dunkerque, 21 janvier, 9 h. soir.

Un incendie s'est déclaré, ce soir, à 6 h. 15, dans une maison de la rue des Couronnes, habitée par M. Merseman, marchand de café et par plusieurs locataires.

Le feu, qui s'est déclaré dans une cheminée de la cave où on brûlait du café, s'est, en un rien de temps, propagé dans toute la maison.

Grace aux secours organisés par les pompiers et la troupe il a pu être arrêté.

Les pertes, tant en mobilier qu'en marchandises sont importantes. Elles sont couvertes par des assurances.

Aucun accident de personne.

Tribunal de simple police de Lille

Audience du samedi 21 janvier 1888.

Il y a quelque temps, le tribunal correctionnel de Lille condamnait à huit jours de prison un porteur de l'*Eclaireur National* qui avait insulté M. Doutrelon.

Ce dernier avait poursuivi, par voie de citation directe, le porteur qui l'injuriait, et le tribunal avait fait droit à sa demande en condamnant l'insulteur à huit jours de prison. Mais cette voie de la citation directe en correctionnelle est bien longue, et comme jamais les insulteurs qui circulent ne sont arrêtés séance tenante, il arrive souvent que l'insulté se fait justice à lui-même, *ab irata*.

M. Doutrelon, dont on a tant parlé depuis quelque temps, n'a pas attendu huit jours pour infliger une leçon à un porteur qui se promenait en face de chez lui en criant : Doutrelon l'allemand, Doutrelon, etc., etc.

Il a préféré à la citation directe, une rossée d'importance.

Traduit devant le tribunal pour violences légères, il est acquitté.

MAITRE CARRÉ.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Audience du vendredi 20 janvier

Un monsieur X... de Lille avait engagé sa fille mineure au théâtre des Variétés de cette ville, moyennant un engagement mensuel de mille francs. Mais à peine cette jeune personne eut-elle eu connaissance de l'engagement pris par son père qu'elle refusa, pour des motifs personnels, de le respecter. La direction des Variétés assignait l'artiste et son père devant le tribunal de commerce en dommages-intérêts pour la violation du contrat.

Mais le tribunal s'est déclaré incompétent par le motif que l'engagement, pris par un artiste vis-à-vis d'un directeur de théâtre, est civil, et que, dès lors, c'est la juridiction civile qui seule est compétente.

NORD

L'explosion de Maubeuge. — *Nouveaux détails.* — L'explosion s'est produite vers onze heures et demie, mettant toute la ville en émoi. C'est le grand compteur intérieur, installé dans le sous sol, qui a volé en éclats, démolissant la partie des bâtiments affectée aux services de l'administration.

L'explosion a été, croit-on, déterminée par une imprudence d'un ouvrier plombier, Lecomte, chargé de rechercher une fuite de gaz. Le malheureux a payé cher son imprudence : il a été tué sur le coup.

Au moment de l'accident, le directeur de l'usine, M. Guerre, et un employé de la comptabilité, M. Franken, se trouvaient dans un bureau situé immédiatement au-dessus du sous-sol où s'est produite l'explosion ; tous deux ont été grièvement blessés et on les a relevés dans un état lamentable. M. Guerre a reçu de très graves blessures à la tête, aux bras et aux jambes ; l'employé a eu la jambe gauche fracturée et a reçu, en outre, de très profondes brûlures à la tête.

Les dégâts matériels sont considérables ; l'explosion a été suivie d'un commencement d'incendie dont il a fallu près de deux heures pour se rendre maître Les pertes sont fort élevées ; il y a assurance.

Cette catastrophe a produit une grande perturbation dans toute la ville : certaines usines ont dû fermer, dès la tombée de la nuit, faute du gaz nécessaire.

Dunkerque. — Un triste accident s'est produit vendredi après-midi vers 4 heures, près de la porte de Rosendaël, le jeune Emile Bonde âgé de 14 ans, se rendant chez ses parents jardiniers à Téteghem, voulut traverser le fossé des fortifications, malgré le dégel et arrivé au milieu du fossé, la glace se rompit et le malheureux enfant fut englouti. Malgré les plus actives recherches son corps ne fut retrouvé que dans la matinée de samedi. On se figure aisément le désespoir des parents qui n'avaient que ce seul enfant.

AISNE

Une grève à Saint-Quentin. — Une grève assez importante s'est déclarée jeudi, à Saint-Quentin, parmi les ouvriers de la fabrique de broderies Trèves. Plus de cent ouvriers, réclamant une augmentation de salaire, ont abandonné le travail. On espère que, grâce à de mutuelles concessions, la grève naissante ne prendra pas d'extension.

BELGIQUE

Estaimpuis. — *Attaque nocturne.* — Vendredi soir, vers six heures, M. Rémy Desmettre, boucher, demeurant à Estaimpuis, a été attaqué par des audacieux malfaiteurs, qui ne tarderont sans doute pas à tomber aux mains de la justice.

M. Desmettre venait de quitter la rangée de l'Enfer, territoire de Wattrelos, où il a l'habitude de vendre de la viande au détail, et se dirigeait, par Leers, vers Estaimpuis, lorsque cinq individus lui barrèrent le passage : l'un d'eux saisit le cheval par la bride et le fit reculer de telle façon que la voiture versa dans le fossé de la route; pendant ce temps, un autre assénait sur le front de Desmettre, un coup d'un outil qu'on suppose être un marteau.

Le blessé tomba et resta étourdi un moment, puis il dut abandonner cheval et voiture pour aller se faire panser dans le voisinage.

Pendant ce temps, la bande des malfaiteurs se rendait dans un estaminet des environs, consommait pour 3 fr. de boissons et de victuailles, et s'en allait sans payer ; le cabaretier, à la vue des ces individus d'une mine plus que suspecte, était prudent de ne rien dire.

La gendarmerie de Wattrelos a reçu une plainte à ce sujet, et de l'enquête à laquelle elle procède, deux des malfaiteurs sont déjà connus ; on espère pouvoir s'emparer bientôt de ces dangereux vagabonds.

Deux personnes asphyxiées dans un incendie. — Dans l'une des dernières nuits, un violent incendie, qui a coûté la vie à deux pauvres vieillards, s'est déclaré à Mariakoope, hameau de Meulebeke (Belgique). Les deux vieillards habitaient une maison composée d'une cuisine et d'une chambre à coucher. C'est dans la cuisine que l'incendie s'est déclaré : il a été impossible de sauver les deux époux, qui ont été asphyxiés dans leur lit.

ETAT-CIVIL *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 21 janvier.* — Eugénie Vanovermeeren, rue des Arts prolongée, cour Ducrocq, 2. — Maurice Lemahieu, rue d'Inkermann, 4 — Paul Léger, rue des Arts, 6. — Stéphanie Desmet, rue de la Guinguette, 86 — Charles Lacomblez, rue du Nord, 28. — Ernest Piette, rue Neuve-Racine. — *Mariages du 21 janvier* — Charles Bamaisons Soyez — Marie Lecomte, 21 ans, marchand de cuirs, rue du Collège, 157, et Jeanne Odé, 20 ans, sans profession, rue Saint-Roch, 8. — Henri Jans, 22 ans, cordonnier, rue des Longues-Haies, rue Bernard, et Angélique Mornie, 21 ans, tisseuse, rue de Magenta, 26 — Casiodor Debeuf, 25 ans, garçon brasseur, rue de Mons, et Marie Lecomte, 21 ans, dévideuse, rue de Condé, 1. — Parfait Braconnier, 32 ans, filateur, rue Jean-Bart, 9, et Marie Sonville, 31 ans, papilonneuse, rue Jean-Bart. — Désiré Losfeld, 27 ans, peigneur, rue d'Avelghem, et Esther Devernoy, 25 ans, repasseuse, rue Perrot 28 — Jean-Baptiste Boutry, 31 ans, contre maître de filature, rue Jacquard, 13, et Julia Machon, 24 ans, sans profession, rue Archimède, 9 — *Déclarations de décès du 21 janvier* — Leopold Larivière, 54 ans, peintre, rue de la Redoute, 97 — Rosine Seynaeve, 8 mois, rue Stéphenson, 29 — Torcu, présenté sans vie, rue de Lannoy 465 — Catelle, 39 ans, ménagère, rue de Lannoy, 465. — Justine Fievet, 36 ans, servante, rue de la Perche, cour Lampe, 3. — Pierre Debergue, 51 ans, menuisier, rue de l'Alma, 230. — Raymond Dupuis, rue de la Redoute prolongée, cour Dupont. — Palmyre Debiecker, 20 ans, piquireire, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 20 janvier.* — Louis et Stanislas Catteau, au Blanc-Seau. — Antoinette Deschamps, sentier du Haliot. — Henri Picavet, rue des Carliers. — Marceau Catteau, au Brun-Pain. — *Déclarations de décès du 20 janvier.* — Henri Clarisse, 54 ans 6 mois, tisserand, à la Marlière. — Léocadie Leroy, 30 ans, marchande, rue des Archers. — Joséphine Détombes, 74 ans, rentier, rue du Midi. — Pierre Squelbut, 35 ans 11 mois, tisserand, rue du Blanc-Seau.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELESALLE-DELCAMBRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-François DE ESALLE, veuf de Dame Sophie DELCAMBRE, décédé à Wasquehal, le 19 janvier 1888 dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Wasquehal. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — Une messe sera célébrée le lundi 20 février 1888, à 10 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille PONTHIEU-MEURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Anne-Albertine-François-Joséphe MEURISSE, veuve de M. Florentin-Joseph PONTHIEU, décédée à Wattrelos, le 19 janvier 1888 à l'age de 82 ans et 7 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures, au hameau du Becq — L'Obit du mois sera célébré le lundi 20 février, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille LECONTE-HUS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-François HUS, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1888, à l'age de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Très-Saint Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Conde, cour Leconte, n° 1.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1888 à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Simon DUPONT, plafonneur, époux de Dame Rosalie HAESEBROUCK, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1887, dans sa soixante-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sain e-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Reine-Victoire DAUMERIE, veuve en premières noces de M. Ferdinand BELIN, épouse de M. Jean-Baptiste LECLERCQ, voiturier, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1887, dans sa 77e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1888 à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Pierre-Joseph THIBAUT, époux de Dame Eugénie SADIN, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1887, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — L'Obit de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement sera célébré en la même église le jeudi 26 courant, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 24 janvier 1888, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'ame de Dame Anne-Marie DEWESE, épouse de M. Gaspart DELEMAZURE, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1887, dans sa soixante-dixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1888, à 9 heures, pour le repos de l'ame de : Dame Elise MARCY, épouse de M. Jean DELCOUR, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1887 dans sa 52e année, et de Dame Florine BEAUDUMONT, veuve de M. Auguste MARCY, décédée à Roubaix, le 3 octobre 1886, dans sa 81e année, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le mardi 24 janvier 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Joséphine-Aimée DESPATURES, épouse de M. André DETHOIT, décédée à Wattrelos, le 24 janvier 1887, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite. Voir le *Journal de Roubaix* du 16 janvier

XIII

Les prétendus complices

Dans la lettre désolée écrite à l'assassin par Troppmann père, on a vu que celui-ci l'adjure de faire connaître ses complices.

Cette lettre est du 29 septembre.

A cette époque l'assassin avait un système qu'il croyait irréfutable, car il ne supposait pas que l'on pût découvrir les cadavres de Gustave Kinck et de Kinck père.

Il prétendait avoir agi à l'instigation de Jean Kinck de complicité avec son fils aîné.

Après la découverte du cadavre de Gustave Kinck, Troppmann fut obligé de rejeter toute l'horreur du crime sur le père de famille.

Enfin lorsque l'espoir d'être conduit en Alsace lui eut fait entrevoir la possibilité d'une nouvelle évasion, il se décida à avouer qu'il avait aussi tué le père Kinck ; le huitième cadavre étant découvert, il imagina des complices.

En historien fidèle, nous devons publier le document relatif aux complices ; mais nous ferons remarquer que Troppmann a écrit ses révélations : il n'a pas osé les faire verbalement de peur de ne pouvoir répondre aux inévitables objections des magistrats.

Troppmann était très intelligent et surtout très autoritaire. Or, dans la fable qu'il avait imaginée, il se montrait le jouet de ses prétendus complices.

Un homme de la trempe de Troppmann, qui tiendrait entre ses mains le sort de trois individus qu'il aurait surpris volant, les dominerait, les ferait agir à sa fantaisie et ne se mettrait pas sottement à leur suite.

La révélation relative aux complices faite par Troppmann ne tient pas debout si elle a été inspirée par Me Lachaud, le célèbre avocat préparait ainsi l'argument suprême de sa plaidoirie : « cet homme est fou. » Si Troppmann l'a faite de lui-même, c'est que malgré tout il ne désespérait pas d'être conduit en Alsace : plus tard, en effet, il prétendra avoir enfoui près du château d'Herinfluch un portefeuille contenant toutes les preuves de la complicité. Quant à lui, il se fait un scrupule de trahir le secret de l'association !...

Nous aurions voulu éviter à nos lecteurs la lecture de cette pièce écrite en un français douteux, mais c'est un document, nous n'y pouvons rien changer.

Le 29 novembre Troppmann adressa à M. le procureur général Grandperret, la lettre suivante :

« Monsieur le procureur général,

» J'ai appris qu'on a découvert le cadavre ; dès ce moment, je puis vous dire la vérité. Vous trouverez tout le fait écrit sur ces deux feuilles que je vous envoie.

» Agréez, monsieur, mes salutations.

» J.-B. TROPPMANN. »

« Voici les faits tels qu'ils se sont passés :

» Le 15 août 1867, j'ai surpris trois individus à Cernay qui étaient en train de commettre un vol ; tous les trois travaillaient à Mulhouse. L'un d'eux a 40 ans à peu près, l'autre 32 et le plus jeune 25 ; le plus jeune, je l'ai reconnu quand ils se sauvaient à mon approche.

» Le lendemain, j'écrivis une lettre à ce jeune homme, dans laquelle je lui dis que je l'avais reconnu. Quand il a reçu cette lettre, il a cru que j'allais le dénoncer, ce dont je n'avais nullement l'intention. Le dimanche suivant il est venu me trouver avec les deux hommes qui étaient avec lui ; ils me prièrent de ne rien dire et m'offrirent même de l'argent, ce que je n'ai pas accepté ; mais je leur promis de ne rien dire : depuis ce temps j'avais toujours eu peu de relations avec eux.

» Le 9 décembre, je suis parti pour Paris ; je ne les ai plus revus jusqu'à mon retour, le 9 mars 1869. Le 28 mai, je partis pour Roubaix ; là j'ai fait connaissance de Jean Kinck, sous les conditions que j'avais indiquées.

» Un jour, nous parlions de fausse monnaie ; je voyais qu'il avait grande envie de savoir comment on pourrait la faire. Le soir du même jour, quand je rentrai à mon logement, je trouvai une lettre de ma famille, dans laquelle ils me disaient qu'ils avaient perdu un procès que nous avions avec un nommé Hatterer, notre ancien associé.

» C'était le comble de notre misère. J'étudiais comment je pourrais aider mes parents, et l'idée me vint d'exploiter la cupidité de Jean Kinck. Je lui avais dit que j'en savais fait avec trois autres hommes, et que nous fabriquions cela dans un souterrain, sous les ruines d'un vieux château ; que nous en avions déjà fabriqué beaucoup, mais que le moyen que nous employions allait très lentement, et que, si nous avions 5,000 francs, nous pourrions construire tous les articles nécessaires à faire la fausse monnaie aussi vite que possible, mais que nous ne voulions donner aucune pièce fausse sans que nous en eussions assez fait. Je lui dit que si une seule pièce était remarquée, nous ne pourrions plus donner le reste, que nous voulions donner tout ensemble.

» Il me dit que si je voulais tout lui montrer, et si mes complices étaient consentants, qu'il voudrait s'associer avec nous, et qu'il donnerait l'argent nécessaire pour faire les machines.

» Je lui dis que je voulais l'écrire à mes complices pour voir ce qu'ils en diraient, et en effet j'écrivis à Melhouse à ces trois hommes.

» Dans la lettre, je leur fis savoir que Jean Kinck viendrait à Cernay et que je l'emmènerais sur les ruines du château, qu'ils devraient nous att quer là, lui prendre l'argent et s'enfuir, qu'alors je lui dirais que puisqu'il n'avait plus d'argent je ne pourrais rien lui montrer et que ça finirait par là ; que nous partagerions l'argent ensemble.

» Il était convenu entre Kinck et moi qu'on retournerait à Cernay, que je devrais aller voir si tout était en ordre dans le souterrain et que je devrais alors lui écrire, qu'il viendrait de suite à Cernay.

» En effet, le 18 août je partis de Roubaix, le 20 je vins à Cernay, et le 21 je lui envoyai une lettre que la justice a en main ; dans cette lettre, je lui disais de venir et que sa femme devrait rester levée le 2 septembre ; que nous arriverions la nuit avec une petite caisse remplie de la fausse monnaie pour que ses enfants ne sussent rien.

» Le 24, je reçus une lettre dans laquelle il me dit qu'il arrivait le 25, mais qu'il n'avait pas encore retiré son argent de chez son banquier, qu'il prendrait un chèque avec lui, et aussitôt qu'il verrait que j'ai dit la vérité il enverait ce chèque à Roubaix à sa femme, qui lui enverrait aussitôt l'argent.

» Je prévins de suite mes trois complices et je leur dis qu'il arriverait le 25 ; mais qu'il n'apporterait qu'un chèque avec lui au lieu de l'argent.

» Ils vinrent le lendemain me trouver et l'un d'eux me dit qu'il arrangerait cela, que je devrais seulement l'aller attendre à Bollwiller et l'emmener à Wattwiller, qu'ils m'attendraient devant les bains, mais que je devais acheter une bouteille de vin pour boire en route.

» Je fis comme ils m'avaient dit, et je dis à Kinck que c'étaient là mes complices aussitôt que nous les eûmes vus.

» Nous montâmes ensemble ; à moitié chemin, nous nous arrêtâmes et nous bûmes du vin de cette bouteille que j'avais achetée. Le même qui m'avait dit d'acheter du vin me dit aussi de lui donner la bouteille à porter, ce que fis avec grand plaisir.

» Nous continuâmes notre route ; arrivés presqu'à la hauteur de la montagne, nous nous arrêtâmes de nouveau pour nous reposer ; celui qui avait la bouteille la présenta à Jean Kinck, qui but et tomba aussitôt à terre.

» Nous ne savions ce que cela voulait dire ; alors il nous dit qu'il avait mis dans le vin de l'acide prussique que je lui avais donné quelques mois auparavant pour empoisonner un chien.

» Il me dit alors d'écrire sur ce chèque la somme de 5,500 francs et de l'envoyer à Roubaix, ce que je fis ; je savais que j'étais compromis aux yeux de la dame Kinck, que ça ne passerait pas longtemps inaperçu, mais l'homme qui avait empoisonné le vin disait qu'il irait à Roubaix et qu'il en finirait avec la femme ; moi, je ne l'en détournai pas, car j'étais le plus compromis. Voyant que je ne recevais pas d'argent, j'allai à Roubaix pour dire à la femme Kinck de redemander l'argent ; mais là j'appris que non seulement elle savait tout, mais que deux de ses fils le savaient aussi.

» Je dis à Gustave Kinck d'aller à Guebwiller chercher de l'argent et de nous rejoindre à Paris.

» Il vint me rejoindre à Lille et je le quittai à quatre heures pour retourner à Paris, j'allai loger à l'hôtel du Nord comme j'avais dit à la famille Kinck que Jean Kinck logeait là ; je leur avait laissé l'adresse.

» J'écrivis tout cela à mes complices, et d'eux d'entre eux vinrent me rejoindre, le jeune homme et le second.

» Nous étions allés boire un jour de la bière à 1 fr. 50 la bouteille, comme l'a affirmé cette dame qui a déposé contre moi.

» Pendant tout le temps je correspondais avec Gustave et la femme Kinck ; lorsque Gustave fut venu à Paris, je lui dis d'écrire à sa mère, ce qu'il fit, et nous allâmes tous les quatre à Pantin, où le même homme qui avait tué le père, tua aussi le fils, et ils l'enterrèrent.

» Nous prévinmes le même jour le complice, qui était resté à Mulhouse, et qui était marié, de venir nous rejoindre, il vint dimanche soir, le jour du crime.

» Je l'attendais à la gare de Strasbourg, ainsi que le jeune homme, qui connaissait parfaitement Paris ; l'autre était occupé à creuser la fosse pendant ce temps.

» Ils se dirigèrent sur Pantin, tandis que j'allai à la gare du Nord, où je trouvai la femme Kinck et ses enfants.

» Je les emmenai à Pantin, où tous les trois hommes passèrent à côté de nous, dans la rue du Chemin-Vert, comme c'était convenu. Le plus fort se jeta sur la femme Kinck et la tua, tandis que les deux autres tenaient les enfants. Une fois la femme tuée, il se précipita sur les enfants et les frappa ; le plus âgé, qui était marié, voulut le retenir et lui arraché le couteau, je vins à son secours car je ne voulais pas que les plus jeunes enfants fussent tués, car ils ne pouvaient nous compromettre ; et pendant que le plus âgé le tenait, je saisis la lame du couteau et je la lui brisai dans les mains ; c'est là que je me suis coupé, mais il était trop tard.

» J'allai chercher les autres enfants. Celui qui avait tué les autres en étrangla deux, tandis que le jeune homme étrangla l'aîné des trois enfants, et se précipitant sur la pioche, il frappa sur eux pour être sûr qu'ils ne reviendraient plus le voir.

» Je me retirai sur la route avec le plus âgé en emportant le petit panier qui contenait l'argent et les papiers. La fosse était creusée d'avance par le plus grand, et, une demi-heure après, ils vinrent nous rejoindre en disant qu'on ne les découvrirait pas. Nous allâmes regarder, et nous vîmes que les sillons étaient creusés comme auparavant. Nous nous assignâmes un rendez-vous pour le lendemain, près de l'octroi de Pantin, pour voir ce que nous devions faire.

» Je lendemain, je les trouvai près de l'octroi ; ils me dirent aussitôt que tout était découvert, et qu'il n'y avait plus d'autre moyen que de fuir, puisque j'étais logé à l'hôtel sous le nom de Jean Kinck, et en effet, le jeune homme partit le soir même avec le plus âgé pour Mulhouse.

» Le plus jeune devait chercher ses papiers et l'argent qui lui serait possible d'avoir ; le plus âgé devait rester auprès de sa femme et de ses enfants puisqu'il n'avait pas été vu ; l'autre et moi nous devions partir pour le Havre.

» J'allai changer de linge à l'hôtel ; je pris l'argent et les papiers avec moi, parce que je savais qu'il y avait des valeurs dedans. Mon compagnon voulut acheter de l'eau-de-vie pour boire en route. J'entrai avec lui dans l'auberge dont la dame et le garçon ont déposé contre moi, et de là nous nous dirigeâmes vers la gare St-Lazare, où nous nous séparâmes pour éviter les soupçons. Car personne ne pouvait croire qu'un homme seul pût faire une chose pareille, ce qui est vrai, car je ne crois pas qu'un homme, si stupide qu'il soit, puisse imaginer quelque ch